

**ANNONCE DE  
COTATION****BANQUE CANTONALE VAUDOISE****2.50% Emprunt obligataire 2010 – 25 mars 2020  
de CHF 200'000'000.-**

- avec clause de réouverture -

<b>Raison sociale et siège de l'émetteur</b>	Banque Cantonale Vaudoise Place St-François 14, 1003 Lausanne
<b>Rating</b>	S&P AA-/stable/A-1+, Moody's A1/P-1/stable
<b>Taux d'intérêt et date de paiement</b>	2.50% p.a. (sous déduction de l'impôt anticipé), coupons annuels au 25 mars, la première fois le 25 mars 2011
<b>Durée</b>	10 ans ferme
<b>Prix d'émission</b>	101.38 %
<b>Prix de placement</b>	Le prix de placement se détermine selon la demande (également pendant le délai de souscription)
<b>Fin de souscription</b>	22 mars 2010, à midi
<b>Libération</b>	25 mars 2010
<b>Remboursement</b>	25 mars 2020, à la valeur nominale
<b>Coupages</b>	CHF 5'000 et un multiple de ce montant
<b>Matérialisation des titres</b>	Les titres sont représentés par un <b>certificat global durable</b> ; l'investisseur n'a pas le droit de demander l'impression de titres individuels pendant toute la durée de l'emprunt
<b>Clause de réouverture</b>	La Banque Cantonale Vaudoise se réserve le droit d'augmenter en tout temps, sans accord des obligataires, le montant de l'emprunt en émettant d'autres obligations fongibles avec cette émission
<b>Cotation</b>	Sera demandée sur le Segment Principal de la SIX Swiss Exchange; la cotation provisoire est prévue dès le 23 mars 2010.
<b>Droit applicable et for</b>	<b>Les conditions, les modalités et la forme des obligations sont soumises au droit suisse. Le for judiciaire est Lausanne</b>
<b>Restrictions de vente</b>	USA / U.S. Persons / UK / UE
<b>N° de valeur / ISIN</b>	<b>11 081 406 / ISIN CH0110814065</b>
	Le prospectus en langue française peut être obtenu auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, Service Emissions, Case postale 300, 1001 Lausanne. Le prospectus de cotation est exclusivement déterminant pour l'admission à SIX Swiss Exchange. Cette annonce de cotation ne représente pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 CO.

Lausanne, le 02.03.2010

